

LUTTE CONTRE LE MAL-ÊTRE L'aide au répit administratif a été créée par la MSA suite aux mobilisations agricoles de 2024. Elle renforce les dispositifs du plan de prévention du mal-être agricole. Ce plan s'inscrit dans le périmètre des travaux de la Grande cause nationale santé mentale.

L'aide au répit administratif : un dispositif pertinent

Dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne, plus de 130 000 agriculteurs, salariés et leurs familles bénéficient du régime de protection de la MSA.

Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'exploitations et d'entreprises agricoles subissent des crises successives se traduisant par une dégradation de leur situation financière. Outre des problèmes de surendettement, l'agriculteur ou le salarié

d'une entreprise agricole est plus exposé au stress avec des répercussions possibles sur sa vie sociale et familiale.

« La MSA POITOU a été précurseur »

Suite aux remontées des besoins des travailleurs sociaux, la MSA POITOU a proposé d'expérimenter l'aide au répit administratif dès 2021. Ce dispositif vise à prévenir l'épuisement professionnel, en apportant un soutien concret aux exploitants dans



YVES BESSET

L'aide au répit administratif a été lancée il y a un peu plus d'un an.

NE PAS RESTER SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS

Pour plus d'informations sur l'aide au répit : vous êtes connu d'un travailleur social de la MSA Poitou ? Vous pouvez le contacter afin d'échanger. Sinon, vous pouvez contacter directement votre MSA : repit.blf@poitou.msa.fr.

Si vous ressentez un profond mal-être, de la solitude, des idées noires, un état de dépression avec des difficultés personnelles ou professionnelles...

Vous pouvez aussi en parler de façon confidentielle avec un professionnel. Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en ! Appelez le 09 69 39 29 19 24h/24 et 7j/7 (Agri'écoute) ou le 01 42 96 26 26 (SOS Amitié).

BILAN DE LA PREMIÈRE PHASE EXPÉRIMENTALE, DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

■ 31 exploitants ont été bénéficiaires, pour un montant moyen de 939 euros par prestation, pris en charge par la MSA POITOU. Le budget total était de 30 000 euros de prestations financées par la MSA POITOU.

■ Les filières les plus représentées parmi les bénéficiaires de l'aide au répit sont les suivantes : 42 % - élevage bovin et ovin, viande et/ou lait ; 35 % - Céréales, polyculture ; 13 % - volailles ; 7 % - autres filières ; 3 % - équidés.

■ Trois types de prestations ont été sollicités : à hauteur de 100 % - Secrétariat administratif (gestion de factures, paiements, courriers, tri des documents, etc.) ; de 53 % - Obligations réglementaires (registre d'élevage, déclaration des revenus professionnels MSA, soutien à la demande de prise en charge de cotisations, etc.) ; de 100 % - Soutien au numérique (formation à l'utilisation d'ordinateur, outil bureautique). Deux ou trois services ont pu être cumulés dans certains cas particuliers. La MSA POITOU s'est appuyée sur ses partenaires, ainsi que diverses structures et entreprises de secrétariat spécialisées dans le domaine agricole pour assurer ces prestations.

la gestion de leurs démarches. Elle permet le financement par la MSA de prestations ponctuelles réalisées par des assistantes et assistants administratifs, qui interviennent directement sur l'exploitation. Les administrateurs ont, ensuite, validé la pertinence et la reconduction du dispositif. En 2024, la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) propose à l'ensemble des caisses MSA d'expérimenter ce dispositif. Le bilan 2024 est positif. L'expérimentation se poursuit en 2025.

Témoignage

Un des bénéficiaires livre son vécu sur cette aide : « Je reconnais que ce sont des offres que l'on ne connaît pas. Pour moi la MSA était là pour appel de cotisations et le versement d'une petite retraite. Aujourd'hui je sais que c'est autre chose, elle apporte une aide psychologique, sociale. C'est important. J'étais dans une période où je n'ai sans doute pas su demander des aides. Mon regard et mon approche de la MSA sont différents maintenant ».

MSA POITOU